



ECE: qu'est-ce que l'institut des diplômés d'expertise comptable en entreprise ?

Par Eric Tort, professeur des universités associé à l'IAE Lyon, diplômé d'expertise comptable

L'institut des diplômés d'expertise comptable en entreprise (ECE) rassemble, depuis 1995, les diplômés d'expertise comptable exerçant différentes fonctions dans les entreprises, l'administration et l'enseignement.

ECE est une des composantes, à côté de l'Ordre des experts-comptables (OEC), permettant la représentation des diplômés d'expertise comptable (DEC)¹. L'annuaire en ligne d'ECE regroupe environ 200 diplômés d'expertise comptable exerçant en entreprise ou assimilée.

1. But principal de l'institut ECE

On retrouve sur son site Internet (www.ece.asso.fr) le but principal de l'institut ECE constitué sous forme d'association loi 1901, dont les statuts ont récemment fait l'objet d'une refonte.

- Regrouper les titulaires du diplôme d'expertise-comptable, exerçant leur activité dans le cadre d'une entreprise, d'un établissement public, de l'Etat ou d'une collectivité publique locale ou de toute autre personne morale.
- Représenter ces titulaires auprès des autorités publiques et des instances professionnelles, tant en France qu'à l'étranger.
- Promouvoir la spécificité de leur activité, en particulier dans les domaines de la gestion et du management.
- Promouvoir le rôle déterminant des experts-comptables en entreprises dans la production et la traduction d'éléments chiffrés.
- Participer à l'enseignement supérieur.
- Mettre en place un processus d'innovation permanente en matière de comptabilité de gestion, de méthodes comptables, et de contrôle interne.
- Développer les réseaux de compétences.

2. Nouvelle gouvernance et objectifs

Lors de la dernière assemblée générale de juin 2016, l'institut ECE a renouvelé les instances de gouvernance avec la nomination d'un nouveau président et la désignation de deux vice-présidents au sein d'un conseil d'administration composé de 16 administrateurs en charge pour certains d'entre eux de missions particulières (présidence de région, relations internationales, enseignement & recherche, etc.). Le président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC) siège dorénavant en qualité d'observateur permanent auprès du conseil d'administration.

Dans la continuité de la présidence antérieure, les objectifs actuellement poursuivis sont triples à savoir :

- la consolidation du rôle d'ECE comme interlocuteur privilégié de l'Ordre des experts-comptables ;

- l'accroissement de la visibilité et développement de l'offre pour les adhérents ;
- la réaffirmation du positionnement d'ECE.

3. Activités récentes d'ECE

Parmi les activités récentes d'ECE, on peut citer par exemple :

- l'organisation de diverses manifestations à Paris ou en régions réunissant des adhérents d'ECE sur des thèmes variés. Ex. : le pilotage par les ratios financiers (Paris, 2014), les risques de fraude en entreprise (Toulouse, 2012), une nouvelle approche des relations comptabilité/fiscalité (Paris, 2011) ;
- la participation d'ECE au prix du meilleur mémoire CCA décerné par l'APDC (Association des professionnels et directeurs comptabilité & gestion) au cours des années 2011 et 2012. Soutenu par KPMG, ce prix a vocation à distinguer les meilleurs travaux de fin d'étude rédigés par des étudiants de filières contrôle, comptabilité et audit issus d'universités et écoles partenaires de l'APDC ;
- la participation d'adhérents d'ECE aux jurys nationaux d'examen d'expertise comptable en qualité de diplômés d'expertise comptable en entreprise tels le cas par exemple d'Eric Tort, actuellement membre du jury national du diplôme d'expertise comptable (DEC) ;
- la contribution de certains administrateurs d'ECE sous forme de publication dans des revues professionnelles telles que la Revue française de comptabilité (RFC) de l'OEC ou encore la revue Finance & gestion de la DFCG sur des thématiques intéressant les DEC en entreprise².

A noter que les membres d'ECE ont par ailleurs accès à un certain nombre de services proposés par le CSOEC dans les mêmes conditions que les experts-comptables libéraux. Il s'agit de l'accès aux publications (ex. : collection «Etudes»), aux formations du catalogue du CFPC, à infodoc-experts – service de consultation téléphonique en droit fiscal, social et des affaires, aux clubs (ex. : club fiscal) et à des manifestations avec notamment le congrès de l'OEC. ■

1. Rappelons ici que les titulaires du DEC exerçant en entreprise ne peuvent pas être inscrits au tableau de l'OEC et ne peuvent donc pas se prévaloir du titre d'expert-comptable diplômé.

2. Cf. en ce sens notre article paru dans le numéro 490 de la RFC de septembre 2015 intitulé «Les Diplômés d'expertise comptable (DEC) en entreprise».